

AFFAIRE N° 51

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE PRATIQUER DES JEUX
DANS LE CASINO DE SAINT-DENIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet du Département et de la Région Réunion vient de me communiquer la demande adressée par la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion au Ministère de l'Intérieur pour le renouvellement de sa licence d'exploitation de la Salle de Jeux du Casino de Saint-Denis à partir du 1er mai 1989 -le dossier devant parvenir au Ministère de l'Intérieur avant la fin du mois de décembre prochain-.

Selon la réglementation, le Conseil Municipal doit, à cette occasion, renouveler son autorisation générale pour la pratique des jeux de casino dans la Commune -celle-ci avait été initialement accordée par délibération du 7 juillet 1976 (affaire n° 19)-.

Si vous marquez votre accord sur ce point, je vous précise que l'attribution de cette exploitation à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion se fera sur la base du Cahier des Charges que vous avez déjà approuvé par délibération du 29 mars 1985 (affaire n° 3) -Cahier des Charges établi pour la période allant du 1er novembre 1986 au 31 octobre 1990-.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Affaires Economiques

Le Casino de Saint-Denis respecte le plan de redressement prévu :

- maintien de vingt-cinq emplois actuellement ;
- baisse des dépenses prévisionnelles de 5 % environ ;
- maintien du chiffre d'affaires net.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

